

VALIDATION DE PROJET ARTISTIQUE

PUBLIC

Tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi en catégorie 1, 2 ou 3 qui se destine à un métier du secteur culturel ou artistique ayant besoin de clarifier son choix professionnel.

Les candidats doivent avoir identifié un métier ou un secteur professionnel; avoir une expérience ou une première pratique personnelle; viser un projet de formation et ne pas avoir suivi de formation financée sur fonds publics depuis 1 an.

OBJECTIFS

Découvrir le métier que vous souhaitez exercer dans le domaine artistique ou culturel. En comprendre les contraintes et les schémas de carrière. Identifier les modes d'intégration ou les filières de formation.

Avec l'avis de l'équipe pédagogique, valider ou invalider son projet.

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION

- Phase de formalisation de son projet professionnel.
- Phase de confrontation de son projet avec le terrain par des enquêtes auprès des professionnels ou de brèves immersions au sein d'entreprises partenaires.
- Phase de vérification de ses hypothèses, de validation ou d'invalidation à son projet.
- Etablissement d'un plan d'action, d'une trajectoire de formation ou le cas échéant de pistes de réorientation.
- Au cours de l'action : apports formatifs sur les cadres juridiques et sociaux des métiers envisagés.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Le responsable pédagogique de cette formation est Bernard AMADE, coordonnateur de l'Unité Culture.

L'équipe pédagogique est, en outre, composée de professionnels de la culture en activité, reconnus pour leur connaissance du terrain et leur expérience de formateur.

Présentation par ordre alphabétique :

Pascal CABERO : Formateur et conseiller à l'Unité Culture. Musicien professionnel, auteur, écrivain, il est spécialisé du droit d'auteur et de l'environnement juridique et social du spectacle vivant.

Daniel MADRID : Formateur et consultant dans le domaine de la diffusion du spectacle vivant hors musiques actuelles. Chargé de diffusion et de production pour le réseau FNTAV et le festival Marionnettissimo.

EFFECTIF, DUREE, ET FINANCEMENT

L'effectif est limité à 6 places par session chacune d'elle dure 105 heures réparties sur 15 jours.

Les sessions se dérouleront :

- du 16 janvier au 03 février 2017
- du 20 mars au 07 avril 2017
- du 18 mai au 09 juin 2017
- du 02 au 20 octobre 2017
- du 20 novembre au 08 décembre 2017

Les frais pédagogiques sont pris en charge par la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour les demandeurs d'emploi.

LIEU

Union Cépière Robert Monnier

108 Route d'Espagne - Bâtiment Anadyr, 2^{ème} Etage
31100 TOULOUSE

CONTACT

Renseignements sur les démarches administratives et rendez-vous formateurs au 05 34 63 04 03 ou l.dekleyn@ucrm.fr.

Siège

 28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse
 05 62 14 95 91  05 62 14 95 95
 accueil@ucrm.fr